



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 4 août 2023

PREAVIS N° 44/2023

concernant une demande de crédit de
CHF 513'000.— TTC, pour la réfection et
le réaménagement de la route de la
Colonie

Délégués municipaux

André Darmon, Syndic
Jean Zucchello, Municipal

Commissions chargées de l'étude

Commission des Finances
Commission des Routes et Domaines

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères-ers,

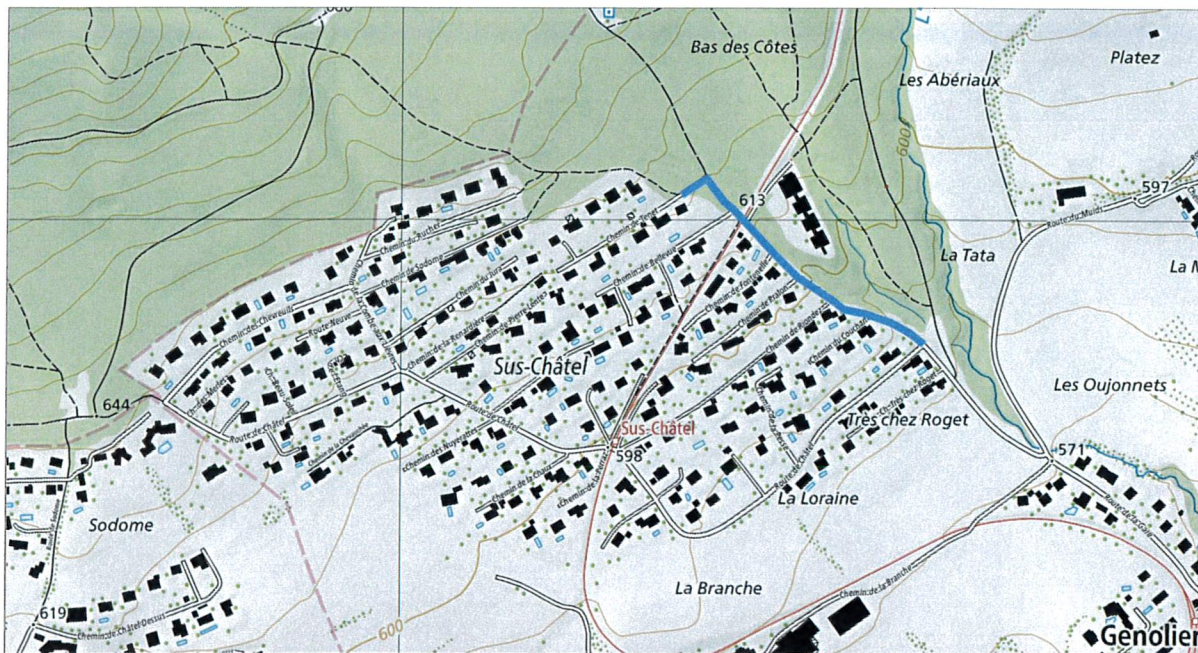
1. PREAMBULE

Le projet de réfection et de réaménagement de la Route de la Colonie à Genolier consiste principalement à créer un trottoir franchissable destiné à sécuriser les cheminements piétonniers le long de la Route de la Colonie et à effectuer la réfection des enrobés de cette route.

En outre, le projet permettra la création et la mise en place de nouveaux organes de récolte afin de collecter et évacuer les eaux de ruissellement de la chaussée.

1.1 PERIMETRE DU PROJET

Le périmètre du projet comprend un linéaire routier d'environ 360 mètres.



Périmètre de projet (en bleu)

1.2 OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- Sécuriser les piétons grâce à la création d'un trottoir franchissable de 1.50 m de largeur sur une longueur d'environ 260 ml.
- Améliorer la cohabitation entre les différents usagers.
- Evacuer correctement les eaux de chaussée grâce à la pose de nouveaux organes de récolte sous la Route de Châtel.
- Effectuer la réfection totale des revêtements bitumineux dans le périmètre des travaux avec mise en place de revêtements phono absorbants.
- Création d'un cheminement piétonnier en matière perméable en amont du passage à niveau du Nyon St-Cergue Morez. (Travaux de génie forestier)
- Création d'un ouvrage de soutènement du talus existant en amont de la partie publique du chemin de Tenet afin d'en éviter son ravinement. (Travaux de génie forestier)

1.3. DESCRIPTIF SUCCINCT DES TRAVAUX PAR SECTEURS

- **Premier secteur entre le carrefour avec la Route de Châtel et le passage à niveaux du Nyon-St-Cergue Morez**

Aménagements routiers :

- Création d'un trottoir franchissable de 1.50 m de largeur.
- Mise en place de bordures afin de délimiter correctement les bords de chaussée avec une largeur de chaussée fixée à 4.10 m afin d'éviter les emprises sur les propriétés riveraines.

- La largeur de la chaussée avec le trottoir franchissable est de 5.60 m. Cette largeur permet le croisement de 2 camions à une vitesse comprise entre 0 et 20 km/h et d'une voiture et d'un camion à une vitesse comprise entre 30 et 40 km/h
- Création de nouveaux organes de récolte afin d'améliorer la récolte des eaux de ruissellement.
- Réfection des enrobés avec mise en place d'enrobés de couleur type col miel sur les trottoirs afin de différencier les zones piétonnes des zones circulées.
- Suppression des ralentisseurs, type dos d'âne, existants au profit de 4 rétrécissements latéraux.

- **Deuxième secteur : depuis le passage à niveau du Nyon-St-Cergue Morez jusqu'au carrefour de la route de la Colonie avec le chemin de Tenet**

Aménagements routiers :

- Création d'un cheminement piétonnier de 2.00 m de largeur en matière perméable type matière du Salève (Granulométrie 0/10). Côté Lausanne de la route de la Colonie.
- Cette zone étant en aire forestière, aucun ouvrage étanche ou en dur n'est toléré. Seule la création d'un cheminement en matière perméable sera tolérée par l'Inspecteur Forestier.
- Ces travaux, étant en aire forestière, ont fait l'objet d'un devis établi par l'entreprise Daniel Ruch, spécialisée dans les travaux de génie forestier.

- **Troisième secteur : partie publique du chemin de Tenet**

Aménagements routiers :

- Création d'un ouvrage de soutènement de type caisson bois végétalisé sur la partie publique du Chemin de Tenet côté Jura afin d'éviter le ravinement du talus lors de fortes pluies.
- Ce futur ouvrage étant en aire forestière, aucun ouvrage étanche ou en dur n'est toléré. Seule la création d'un mur de soutènement en caisson bois végétalisé sera tolérée par l'Inspecteur Forestier.
- Ces travaux, étant en aire forestière, ont fait l'objet d'un devis établi par l'entreprise Daniel Ruch, spécialisée dans les travaux de génie forestier.

2. BUDGET ESTIMATIF DES TRAVAUX

Descriptif	Montant HT
Travaux de Génie-civil (y.c. revêtements bitumineux)	CHF 295'000.—
Travaux de génie forestier	CHF 87'500.—
Travaux de création du cheminement piétonnier	CHF 11'500.—
Marquage, signalisation	CHF 5'000.—
Travaux paysagers pour remises en état après travaux	CHF 5'000.—
Travaux préparatoires <ul style="list-style-type: none">• Tests HAP sur le revêtement bitumineux existant	CHF 3'000.—
Divers et imprévus (~ 5 %)	CHF 25'000.—
Honoraires ingénieur civil pour : <ul style="list-style-type: none">• Phase d'étude (Projet, autorisation et appel d'offre)	CHF 18'500.—
<ul style="list-style-type: none">• Phase d'exécution (Organisation, suivi et documentation des travaux)	CHF 20'000.—
Honoraires géomètre pour : <ul style="list-style-type: none">• Plans et dossier pour enquête publique	CHF 1'500.—
<ul style="list-style-type: none">• Cadastration, mise à jour de la couverture du sol réabornement	CHF 4'200.—
Total des travaux (HT)	CHF 476'200.—
TVA : 7,7 %	CHF 36'667.40
Total des travaux (arrondi) TTC	CHF 513'000.—

REMARQUES

Tous les montants des travaux indiqués ci-dessus sont basés sur deux devis effectués par l'entreprise Daniel Ruch pour les travaux de génie forestier et de création de cheminement piétonnier en aire forestière et, pour les prix de travaux de génie civil, sur la rentrée de soumission dans le cadre des futurs travaux de réfection de la Route de Châtel.

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires.

Un état des lieux sera réalisé au préalable des travaux. Cette prestation (comprise dans les honoraires) est nécessaire pour éviter tout litige avec des riverains sur d'éventuelles fissures ou dégâts apparues lors ou après les travaux.

3. PLANNING

Afin de profiter des conditions météorologiques favorables, il est prévu de débiter les travaux dès le printemps 2024.

Les tronçons seront entrepris les uns après les autres et par phases successives afin de garantir le transit et l'accessibilité des riverains à leurs propriétés.

La durée de l'ensemble des travaux est estimée à environ 4 mois. Un planning prévisionnel plus détaillé sera établi en collaboration avec l'entreprise soumissionnaire, la direction technique des travaux et la Commune.

Des itinéraires de déviation ainsi que des phases de circulation seront planifiés et mis en place.

4. ASPECTS FONCIERS

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public.

5. ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dimension économique

Le financement et planification aujourd'hui de mesures régulières d'entretien des voiries permettent de prolonger la durée de vie des infrastructures. Le concept est en adéquation avec une gestion parcimonieuse des finances communales.

Bien évidemment, l'ensemble des travaux prévus seront mis en soumission conformément à la Loi sur les marchés publics.

Dimension sociale

Dans un contexte économique plus tendu, il est important que les collectivités publiques investissent dans leurs infrastructures, notamment dans le domaine de la mobilité. Dans ce projet, ce sont plusieurs entreprises, dont la plupart locales, qui sont et seront sollicitées.

Dimension environnementale

Les mesures d'entretien préconisées permettent de pérenniser les voiries communales en évitant une dégradation trop rapide des couches de roulement. Cette action évite à terme une réfection plus lourde des chaussées, la sauvegarde de ressources naturelles (graviers) et l'élimination de matériaux en décharge contrôlée.

Une part prépondérante des fraisâts (raboitage des couches de roulement) sera recyclée par l'entreprise en centrale à bitume (refonte en produits bitumineux). Les éventuels matériaux souillés (HAP>20'000) seront éliminés conformément à la filière préconisée.

6. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu concernant une demande de crédit de **CHF 513'000.— TTC**, pour la réfection et le réaménagement de la route de la Colonie

Oùï le rapport des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e : d'adopter le préavis N° 44/2023, concernant une demande de crédit de CHF 513'000.— TTC, pour la réfection et le réaménagement de la route de la Colonie.

De financer cet objet via la trésorerie courante et/ou via un emprunt auprès d'un institut financier agréé.

D'effectuer un amortissement du montant net des travaux sur 30 ans et de mettre au budget communal dès 2025 un montant maximal annuel de CHF 17'100.--

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 août 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
A. Darmon

la secrétaire :
D. Jayet



Annexes : - 2 plans de situation
- coupes types